

La Défense, le 8 novembre 2013

MESSAGE 2013-42

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION "AD HOC" SUR LA PRIME DE RESULTATS EXCEPTIONNELS (PRE) 2013

« Danger de hold-up sur la PRE »

La Direction des Ressources et des Compétences de la Police Nationale (DRCPN) a réuni le mercredi 23 octobre 2013 la commission "ad hoc" sur la prime de résultats exceptionnels (PRE), chargée d'émettre un avis sur les propositions d'attribution des PRE pour 2013.

Le Syndicat des Commissaires de la Police Nationale, représenté par son Secrétaire Général Adjoint, était le seul présent pour défendre les commissaires de police pour cette étape qui est trop souvent l'occasion de mettre en cause les chefs de service.

Pour mémoire, la circulaire cadre du 5 février 2013 avait modifié substantiellement le dispositif PRE, en élargissant le champ d'application de la PRE « collective » (90% du total, y compris la PRE « petites équipes ») à toutes les Directions de la Direction Générale de la Police Nationale, mais en réduisant considérablement la part de la PRE « individuelle » (10% de l'enveloppe initiale).

Le SCPN, opposé à la disparition complète de la PRE individuelle demandée par certaines organisations, avait obtenu lors de la réunion préparatoire du 10 janvier 2013 (voir Message SCPN 2013-1) que la réserve nationale puisse être redistribuée sous forme de PRE individuelle.

Nous avions notamment rappelé que la PRE individuelle était le seul cadre permettant de distinguer tous les personnels travaillant seuls, mais surtout que l'abandon de la PRE individuelle signifierait la perte, pour la hiérarchie, d'un outil de management et de valorisation des personnels les plus méritants, à un moment où la marge de manœuvre de commissaires de police se réduit un peu plus chaque jour entre contexte budgétaire contraint et complexification juridique.

Sans entrer ici trop dans le détail de la répartition soumise à la commission ad-hoc (nous restons à votre disposition pour toutes questions), la situation pour l'année 2013 se résume ainsi :

- la PRE "collective" atteint 44% de la somme allouée,
- la PRE "petites équipes" a considérablement progressé pour atteindre 47% du montant total,
 - la PRE "individuelle" représentant désormais environ 9% de l'enveloppe,
 - la somme restante étant attribuée au titre des évènements exceptionnels.

Pour cette dernière catégorie, revenant sur sa demande formulée en début d'année, le SCPN a rappelé qu'il aurait aimé voir retenus les effectifs engagés sur les événements liés au projet d'aéroport de Notre Dame des Landes.

Nous avons également demandé à ce que la définition de la dimension exceptionnelle ne soit pas trop réductrice et empêche de fait la prise en compte d'évènements prévus, mais dont le déroulement pourrait prendre un tour imprévisible. L'actualité regorge de faits illustrant cette nécessaire souplesse d'interprétation.

Au cours de cette réunion, le DRCPN a enfin annoncé la création d'une cinquième catégorie de prime de résultats exceptionnels, prochainement soumise au Comité Technique Central, et destinée à compenser la disparition des frais d'enquêtes et de surveillances.

Nous serons évidemment **très vigilants** sur ce dernier point à la proposition qui sera formulée par l'Administration, et ce alors même que des difficultés se multiplient dans les services d'enquêtes depuis le premier trimestre 2013. **Le SCPN ne saurait ainsi accepter une forme de hold-up sur les frais d'enquêtes et de surveillances**. La création de cette catégorie ne pourra ainsi se faire que par un abondement de l'enveloppe dédiée.

Par ailleurs, comme nous l'avions soulevé dès la présentation des conclusions du rapport de la mission conjointe de l'IGA et de l'IGPN sur les frais d'enquêtes et de surveillances (Message SCPN n°2013-20), en juin dernier, les conditions à venir d'utilisation de ces frais ne doivent pas en oublier la vocation initiale, ni les avantages opérationnels et managériaux. Il manque ainsi toujours un dispositif permettant de rétribuer des frais particuliers engagés à l'occasion des missions, impromptues ou non, sur le terrain (repas et frais divers ne pouvant faire toujours l'objet d'un remboursement sur une ligne budgétaire)

Nous restons à votre entière disposition pour aborder avec vous l'ensemble de ces sujets.

Emmanuel ROUX

Secrétaire Général

Céline BERTHON

Secrétaire Général adjoint